

Voilà qui est fait!

La réforme de la FMH est un thème récurrent depuis des années. En effet, malgré une révision totale datant des années nonante, personne n'était vraiment satisfait des structures de notre association. Il faut reconnaître que le débat d'idées peinait à se concrétiser, qu'une à deux Chambres médicales par année n'offraient guère un espace de discussion suffisant et que le Comité central, en tant qu'organe de direction stratégique, était fréquemment coupé de sa base. La FMH risquait de devenir un train aux wagons disparates, parcourant des voies aux écartements divers, mû par une locomotive placée tantôt à l'avant, tantôt à l'arrière ou au milieu du convoi, ... voire carrément décrochée! Pas étonnant, dès lors, que d'aucuns aient eu l'impression qu'on n'avancait pas, ou alors dans une direction bien incertaine. Face à ces dysfonctionnements, une réforme des structures de grande envergure s'imposait. C'est ainsi qu'en automne 2004 – après l'entrée en fonction du nouveau président de la FMH – fut donné le coup d'envoi des travaux de réforme qu'un petit groupe de réflexion avait commencé à préparer. Un organe spécialement créé pour l'occasion et bénéficiant d'un accompagnement externe a alors élaboré des propositions visant un meilleur fonctionnement de la FMH. Cette ébauche s'est ensuite vue affinée au gré de diverses séances et consultations pour aboutir finalement à la brochure que vous tenez aujourd'hui entre les mains: nos nouveaux statuts, adoptés par la Chambre médicale au mois de mai dernier!

Qu'y a-t-il là de si spectaculaire? se demanderont sans doute certains. La question n'est pas injustifiée car des statuts, en eux-mêmes, ne garantissent encore rien: ni un changement, ni surtout un changement pour le meilleur. Toutefois, et nous tenons à le souligner ici, beaucoup de choses ne seraient pas possibles sans ces nouveaux statuts: par exemple un processus de formation de l'opinion qui soit efficace tout en impliquant largement les diverses disciplines médicales et sociétés régionales et en donnant aux femmes un droit de parole adéquat: l'Assemblée des délégués permettra un tel processus. Par exemple

aussi, une Commission pour la formation postgraduée et continue qui, de simple état-major conseillant le Comité central, devient un organe doté de véritables compétences. Par exemple encore, un contrôle interne efficace qui ne se borne pas à additionner des chiffres, mais procède aussi à une évaluation des fonctionnements administratifs: un pouvoir dorénavant dévolu à une Commission de gestion. Et finalement, l'intégration des médecins hospitaliers en tant que groupement égal en droits et dûment pris au sérieux, intégration réalisée en donnant à l'Association des médecins dirigeants d'hôpitaux de Suisse (AMDHS) le statut d'organisation de base, et non plus de «société simple».

Nous concluons ici cet aperçu global des nouvelles structures. Les lectrices et lecteurs désireux d'en savoir davantage sont cordialement invités à lire le «Mode d'emploi des statuts révisés» publié dans le présent numéro du BMS.

Tout cela suffira-t-il à convertir le «petit train multicolore de la FMH» en un TGV aérodynamique? Non, sans doute, il ne faut pas se bercer d'illusions. En effet, les structures ne sont qu'une base, à laquelle il s'agit de donner forme et contenu au quotidien. Mais attention! A ce niveau également, il y a des règles à respecter: elles sont fixées dans le Règlement d'exécution et dans divers règlements spécifiques qui constituent le deuxième volet du projet «réforme des structures», et qui seront soumis pour approbation à la Chambre médicale de décembre. Cette deuxième étape une fois franchie, la troisième pourra enfin démarrer, à savoir la mise en œuvre de la réforme.

La FMH restera toujours un petit train multicolore. L'important, c'est que les rails soient bien ajustés et les wagons bien attelés l'un à l'autre. On peut alors négocier en douceur les virages les plus étroits et les côtes les plus raides.

*Annamaria Müller Imboden,
secrétaire générale de la FMH*